

Règlement de la course de Seurre 2026

5 kms, 10km, semi-marathon et courses jeunes

Article 1

Lieux et dates :

Le **Triathlon-Club-Seurrois** organise 5 courses pédestres, le **samedi 14 mars 2026** au départ des quais à gradins à Seurre (21250) quai du Nord.

Le 1 km : départ prévisionnel à 14h30 (École d'Athlétisme et poussins 1km, (nés entre 2015 et 2019),

Le 2 km : départ prévisionnel à 14h15 (Benjamins et Minimes nés entre 2011 et 2014),

Le 5 kms : départ prévisionnel à 15h30 (nés en 2012 et avant).

Le 10 km : départ prévisionnel à 15h30 (nés en 2010 et avant).

Le Semi-marathon : départ prévisionnel à 15h (nés en 2008 et avant).

Il est demandé aux concurrents d'être présents au minimum 30 minutes avant leur épreuve.

Article 2

Récupération des dossards :

Les dossards seront remis le **samedi 14 Mars 2026** sur le site de la course à **partir de 12h00** jusqu'à 30 mn avant le départ de la course.

Les dossards devront être portés sur la poitrine, être bien visibles.

Chaque participant doit **se munir d'épingles** afin d'attacher son dossard.

Article 3

Les catégories :

Classement par catégorie d'âge et par sexe :

Ecole d'Athlétisme (2017-2019), Poussins (2015-2016), Benjamins (2013-2014), Minimes (2011-2012), Cadets (2009-2010), Juniors (2007-2008), Espoirs (2004 à 2006), Seniors (1992 à 2003), Master 0 (1991-1987), Master 1 (1986-1982), Master 2 (1981-1977), Master 3 (1976-1972), Master 4 (1971-1967), Master 5 (1966-1962), Master 6 (1961-1957), Master 7 (1956- avant)

Article 4

Inscription :

Les droits d'inscription s'élèvent à :

- 2 € par participant pour les 1 et 2 km en pré-inscription (2 € le jour de l'épreuve),
- 10€ par participant pour le 5 kms en pré-inscription (13€ le jour de l'épreuve),
- 13 € par participant pour le 10 km en pré-inscription (17 € le jour de l'épreuve).
- 20€ par participant pour le semi-marathon en pré-inscription (25€ le jour de l'épreuve)

L'inscription ne sera définitive que lorsque toutes les pièces auront été fournies : bulletin d'inscription complet avec le règlement à l'ordre du « **Triathlon-Club-Seurrois** » ainsi qu'un passeport de parcours de prévention santé (PPS) sur <http://pps.ATHLE.FR> ou d'une photocopie de la licence sportive F.F.A. ou Triathlon 2026.

Le dossier complet doit être renvoyé avant le 13 Mars 2026 au **Triathlon-Club-Seurrois** – 1 D rue de la Croze – 21820 CHIVRES. L'inscription est possible sur place le jour de l'épreuve à partir de 15h00 (surcoût 5€).

Article 5

Droit à l'image :

Le sportif (ou les parents) autorise(nt) l'utilisation de son (leur) image uniquement pour la communication du **Triathlon-Club-Seurrois** y compris sur le(s) site(s) Internet.

Article 6

Ravitaillement :

Un poste de ravitaillement est prévu à l'arrivée de toutes les courses au 5^{ème} km uniquement pour le 10 km. 2 postes de ravitaillement sur le semi (7^{ème} km liquide, 14^{ème} km liquide et solide).

Article 7

Classement et récompenses :

- Des coupes ou médailles récompenseront les **trois premiers** hommes et femmes du classement « Scratch » et 1^{er} de chaque catégorie (Master 1,2,3,4,5,6,7,...).

- Primes sur le 10 km : 200€ en primes attribués aux 3 premiers hommes et femmes SCRATCH

(1^{er} : 50€, 2^{ème} : 30€ ; 3^{ème} : 20€).

- Primes sur le semi-marathon : 200€ en primes attribués aux 3 premiers hommes et femmes SCRATCH

(1^{er} : 50€, 2^{ème} : 30€ ; 3^{ème} : 20€).

- Une médaille sera remise à l'arrivée aux jeunes participants du 1 km, du 2km et du semi-marathon.

Article 8

Assurance et responsabilité :

Le **Triathlon-Club-Seurrois** et la municipalité ne sauraient être tenus pour responsables des accidents survenus indépendamment de toute faute de sa part. Une assurance a été contractée garantissant la Responsabilité Civile Générale de l'organisation.

Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Chaque participant doit vérifier que son assurance Responsabilité Civile Individuelle-Accident couvre bien l'activité pratiquée.

Article 9

Organisation :

L'équipe d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement en fonction des effectifs, des horaires à respecter, du temps ou pour tout autre motif qu'elle jugera utile.

Article 10

Surveillance Médicale et soins :

Un poste de secours fixe se tiendra à l'arrivée. Un médecin sera présent au-delà de 500 participants.

Article 11

Douches :

Les douches du terrain de foot de Seurre seront à la disposition des concurrents. Elles fermeront à l'issue de la remise des récompenses.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vol d'objets dans les douches.

Article 12

Le participant est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Événement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur.

Son Image reproduite sous format photo et/ou vidéo pourra être accessible sur le site du triathlon ainsi que les réseaux sociaux.